

Dans la Capitale

Jean le Mandé
 Tel est le titre du drame en trois actes et un prologue qui sera donné dimanche soir, le 22 avril courant, à la salle Saint-Jean-Baptiste, par Queen, au profit de la fanfare des Chaudières.

Le programme de cette soirée est des plus attrayants et il suffit de mentionner le but de la représentation pour assurer une affluente considérable de spectateurs et par suite une recette abondante pour nos musiciens des Chaudières que l'on ne trouve jamais en retard lorsqu'il s'agit de quelques démonstrations soit religieuses ou nationales. A part le superbe drame déjà mentionné, on y entendra de la fort jolie musique que qui ne nuit en rien à une soirée dramatique. Les prix d'entrée ont été mis à la portée de toutes les bourses, c'est-à-dire 15 et 25 centimes.

Notes Religieuses.
 Le catholicisme préparatoire à la 1ère Communion qui aura lieu dans la première quinzaine de mai est commencé depuis jeudi, sous la direction du Rév. M. Prud'homme.

M. Lyonnais, vicar, est en visite en cette ville et est l'hôte du Rév. curé de Ste Anne.

Comité de l'Aqueduc.
 Ce comité s'est réuni hier après-midi et a expédié une assez bonne somme de travail. Il fut question de l'ouvrage des rues, des arriérés de taxes de l'eau et de paiements de dommages causés par la rupture de tuyaux de l'aqueduc, plusieurs de ces questions étant renvoyées à une prochaine séance pour y être considérées.

Maladies contagieuses.
 Le Dr. Robillard s'est aperçu que les familles chez lesquelles il se déclare un cas de maladie contagieuse ne l'avaient pas comme la chose devrait être faite d'après les règlements du Bureau Sanitaire. M. Robillard est bien décidé à faire subir son cours à la loi à cet effet et à forcer les personnes qui ont des malades dans leurs familles se conformer à la règle.

F. Jehin Prume.
 Le grand visiteur F. Jehin Prume que l'on aime toujours à entendre visiter Ottawa prochainement.

Exhibition Centrale.
 Les élections des directeurs de l'Exhibition Centrale ont eu lieu hier. Le Capt. MacCraig a été choisi comme secrétaire.

Mort subite
 Mercredi une jeune fille du nom de Angelina Vascherea, âgée de 15 ans et trois mois et dont les parents résident sur la rue Nelson, assaillit à la messe à l'Eglise Ste Anne avec ses compagnes de la Congrégation des filles de Marie Immaculée et paraissait très bien portante. Vers les 11 heures du soir cependant la jeune fille se sentit indisposée et M. le curé Prud'homme ayant été appelé lui donna les secours de la religion. Quelques minutes après minuit, la pauvre enfant rendit le dernier soupir. Cette mort soudaine a jeté la désolation dans la famille et parmi les amis de la défunte.

Les funérailles auront lieu demain matin à 7 heures et seront suivies par les demoiselles de la Congrégation qui s'opposent de la Sainte Table à l'inction de leur regrettable compagne.

A travers la ville
 M. Archambault de l'Assomption, entrepreneur de l'église de Ste Anne est en cette ville.

Sur le carré Anglaise, au côté Nord, il y a un étang assez considérable, qu'on a l'habitude de laisser couvrir chaque année. Nos espérances que les officiers de santé venant à cet état de chose qui peut avoir des conséquences déplorables pour la santé publique.

Les épiciers de la ville qui détaillent des boissons, font subir des réparations à leurs magasins, pour se conformer aux exigences de la nouvelle loi, sur les licences pour le débit des liquors spiritueux.

Plusieurs d'entre eux ont abandonné leur licence, par le changement de cette loi.

A huit heures de soir à "Abton Hotel" "St George ward", une assemblée des électeurs de ce quartier, aura lieu afin de discuter la loi des règlements.

Owen Murphy, M. P. P., est au Russell House.

M. W. O. McKay est parti hier au soir pour Peterboro. Il est chargé d'un grand nombre d'hommes pour le "Ontario Lumber Company" et revient ce soir.

La rue King est dans un état déplorable. A moins que la corporation ne soit disposée à dispenser quelque centaines de piastres pour cette rue, à même les \$210,000, le règlement ne trouve pas un très nombre des odieuses larvabins dans cette localité.

DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE

Vendredi 20—La cour de police a été de très courte durée ce matin.
 Olivier Verdon, pour ivresse et tapage dans la rue, condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais.
 Ovide Bellomara, accusé de la même offense se voit condamner aussi à la même amende.

Pat Flood, pour ivresse, est acquitté.
 Jane Story accusée de tenir une maison de débauche, fait défaut de comparaitre, ainsi que ses dix compagnes, des brefs d'arrestation sont émis contre elles.
 Mary Ledue, fille de mauvaise vie, cause remise à demain.

John Law et Charly Cooper, ayant tous deux négligés de prévenir le bureau de santé, deux cas de diphtérie, sont amenés devant la cour, cette cause est remise à lundi prochain.

REGLEMENT PROPOSE.

REGLEMENT No. —

Pour pourvoir à l'émission d'obligations au montant de \$210,000 pour rencontrer certaines dettes de la ville d'Ottawa, qui sont maintenant dues et pour payer pour l'exécution de certains travaux publics dans la juridiction du Conseil de la Corporation de la ville d'Ottawa, en vertu de la 12e Section du 53e Chapitre d'un acte de l'Assemblée législative de la province d'Ontario, passé dans la 51e année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, intitulé: "UN ACTE POUR ETENDRE LES LIMITES DE LA VILLE D'OTTAWA ET DÉTERMINER LES QUARTIERS DE LA DITE VILLE ET POUR D'AUTRES FINS."

1. VU QUE la Corporation de la ville d'Ottawa, a encouru des dettes qui sont maintenant dues au montant de \$131,000 comprenant le montant de certains hypothèques sur des propriétés de la ville;

ET VU QUE il faudra une somme additionnelle de \$ 9,000 pour défrayer le coût de l'exécution de certains travaux publics compris dans la juridiction du Conseil de la dite Corporation, qui sont devenus nécessaires par l'accroissement de la ville et l'extension de ses limites; à savoir:

La construction d'un pont en fer sur la rivière Rideau à ou près de la rue St Patrice.

L'acquisition d'un site et d'une bâtisse pour une nouvelle Station de Police.

La construction d'un débouché à l'égout de la rue Lewis.

L'agrandissement et l'extension du canal de l'Aqueduc.

L'achèvement de l'égout principal du quartier New-Edinburgh.

L'achèvement du débouché de l'égout principal du quartier Ottawa.

La réparation des bîsses et terrains du parc Lansdowne et la construction de nouvelles bîsses pour fins d'exhibition.

L'établissement d'un nouveau système de nivelage des rues.

ET VU QUE le total des dites sommes s'élève à \$210,000.

ET VU QUE l'Assemblée législative de la Province d'Ontario, a par l'acte précité,

ETABLISSEMENT d'un sera légal pour le Conseil Municipal de la Corporation de la ville d'Ottawa, de passer un règlement ou des règlements aux fins d'emprunter une somme ou des sommes d'argent n'excédant pas, en tout, la somme de \$225,000 et d'émettre des obligations en conséquence, qui pourront être faites payables à un terme n'excédant pas vingt ans, et à un taux d'intérêt n'excédant pas 6 par cent par année, payables annuellement, ou semi annuellement, suivant que le dit Conseil le jugera à propos, ce dit règlement ou règlements devant être soumis à l'approbation des électeurs en vertu de l'acte municipal.

ET VU QUE il est urgent et judicieux dans les intérêts des contribuables et des résidents de la dite ville d'Ottawa, de prélever sur le crédit de la dite Corporation de la ville d'Ottawa la dite somme de \$210,000.00 pour faire face aux dites dettes pour exécuter les dits travaux publics, d'émettre des obligations de la dite Corporation comme garantie, et de prélever les taxes nécessaires pour le paiement de ces obligations.

ET VU QUE il sera nécessaire de réaliser, par taxe spéciale sur la propriété cotisable dans la municipalité de la ville d'Ottawa, pour le paiement de la dite dette créée par ce règlement, la somme de \$7,140,000, devant être prélevée annuellement pour la période de 20 ans, sur la valeur courante des obligations devant être émises sous et en vertu de ce règlement et pour le paiement de l'intérêt de la dite dette la somme de \$1,500,000 devant être prélevée annuellement par taxe spéciale pour la dite période de vingt ans, formant en tout la somme de \$17,640,000 devant être prélevée annuellement comme ci haut mentionné.

ET VU QUE le montant de toute la propriété cotisable dans la ville d'Ottawa d'après les dernières listes d'évaluation de la dite ville, s'élève à \$14,337,845.00.

ET VU QUE le montant de la dette actuelle d'obligations de la ville d'Ottawa, appartenant aux améliorations locales s'élève à \$2,287,040.84 de laquelle somme aucune partie du capital ou intérêt est arriérée.

ET VU QUE le montant de la dette actuelle des obligations de la ville d'Ottawa, appartenant aux améliorations locales s'élève à la somme de \$174,420.33, de laquelle somme, aucune partie du capital ou intérêt est arriérée.

CONSEQUEMMENT, le conseil de la ville d'Ottawa décrète et ordonne comme suit:

1. QUE il sera légal que le maire de la ville d'Ottawa préleve, par le moyen d'un emprunt sur la garantie des obligations ci-dessus mentionnées, d'aucune personne ou personnes, compagnie ou compagnies incorporées qui voudront avancer sur

le crédit de ces obligations, un montant d'argent n'excédant pas en tout la somme de \$210,000 et de faire remettre cette somme dans les mains du trésorier de la dite ville pour les fins et pour les buts précités.

2. QUE, il sera et peut être légal que le conseil de la corporation de la ville d'Ottawa émette des obligations au montant de \$210,000 en sommes de pas moins de \$100 chacune, et que des dites obligations seront scellées avec le sceau de la dite corporation et aînées par les dits maire et trésorier.

3. QUE les dites obligations seront payables à la Banque de Québec, dans la ville d'Ottawa, dans l'espace de vingt ans de la date de leur émission et que des coupons y seront attachés pour le paiement de l'intérêt.

QUE les dites obligations porteront intérêt à et après le taux de cinq pour cent par année à partir de leur date, lequel intérêt sera payable semi-annuellement les premiers jours de mai de juin et décembre de chaque année à la Banque de Québec dans la ville d'Ottawa.

QUE durant la circulation des obligations qui seront émises en vertu de ce Règlement, la somme de \$7,140 sera prélevée annuellement pour payer l'intérêt sur les dites obligations et aussi la somme de \$10,500 sera prélevée annuellement aux fins de former un fonds d'amortissement pour le paiement du capital de l'emprunt de \$210,000, formant un total de \$17,640 devant être prélevée annuellement, comme ci-haut mentionné, et qu'un taux spécial dans la piastre sur l'évaluation de la propriété cotisable dans la ville d'Ottawa au-dessus de toutes cotisations et taxes et lequel taux spécial devra être suffisant chaque année pour produire le montant de \$7,640, sera prélevé et perçu annuellement chaque année pendant la circulation des dites obligations et chacune d'elles pour payer la dite somme de \$210,000, avec intérêt comme ci-haut mentionné.

QUE la dite somme de \$210,000.00, lorsque réalisée devra être appliqué comme suit:

Pour faire face aux dites mainte-	\$131,000.00
tiennes dues, y compris certaines hypothèques sur des propriétés de la ville.....	9,000.00
La construction d'un pont en fer sur la rivière Rideau à ou près de l'extrémité de la rue St Patrice. 2,200,000	2,200,000.00
L'acquisition d'un site et d'une bâtisse pour une nouvelle Station de Police.....	15,000.00
La construction d'un débouché à l'égout de la rue Lewis.....	15,000.00
L'agrandissement et l'extension du canal de l'Aqueduc.....	8,000.00
L'achèvement de l'égout principal du quartier New-Edinburgh.....	4,000.00
L'achèvement du débouché de l'égout principal du quartier Ottawa.....	2,000.00
La réparation des bîsses et terrains du parc Lansdowne.....	7,000.00
La réparation du deuxième étage de la bâtisse du nouveau marché By.....	3,000.00
L'établissement d'un nouveau système de nivelage des rues.....	9,000.00

7. QUE ce règlement deviendra en force en opération le jour de son dépôt dans l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-quatre-vingt-huit.

ET VU QUE ce Règlement exige l'assentiment des électeurs de la dite ville d'Ottawa, avant son adoption finale;

ET VU QUE il est nécessaire de choisir une date et un lieu pour prendre le vote des dites électeurs sur le dit règlement proposé et aussi un jour pour la considération finale du dit règlement en conseil.

8. Qu'il soit en conséquence décrété, par le dit conseil municipal, que les votes des électeurs de la dite ville d'Ottawa seront pris sur ce Règlement par les députés officiers rapporteurs ci-après nommés, mercredi, le second jour de mai mil huit-cent-quatre-vingt-huit, à commencer de neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, et aux endroits sous-mentionnés:

QUARTIER WELLINGTON DIVISION No 4	Comprenant toute cette partie de la rue Wellington bornée à l'ouest par la ligne de Concession, à l'est par le centre de la rue Division, et au nord par le centre de la rue George et la Terrace Victoria, et au sud par les limites de la ville.	Bureau de votation au lot No 25 du côté nord de la rue Albert.
	Député officier rapporteur: W. A. Jamieson.	
DIVISION No 5.	Comprenant toute cette partie du quartier Wellington bornée à l'est par le centre de la rue Lyon jusqu'à son intersection avec la rue Maria, et ensuite par une ligne du côté de l'est passant au centre de la rue Maria à son intersection avec la rue Kent jusqu'aux limites de la ville, à l'ouest par la ligne de Concession, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.	Bureau de votation, à la maison de W. Schofield, 252 rue Bay.
	Député officier rapporteur—J. C. Jamieson.	
DIVISION No 6.	Comprenant toute cette partie du quartier Wellington bornée à l'ouest par le centre de la rue Lyon jusqu'à son intersection avec la rue Maria, et ensuite par une ligne tirée du côté de l'est au centre de la rue Maria jusqu'à son intersection avec la rue Kent, et ensuite par une ligne passant par le centre de la rue Kent, jusqu'aux limites de la ville, à l'est par le centre de la rue Bank, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.	Bureau de votation, à la Station de pompes au coin des rues Queen et Lyon.
	Député officier rapporteur G. A. Mann.	
DIVISION No 7.	Comprenant toute cette partie de la rue Wellington bornée à l'ouest par le centre de la rue Bank, à l'est par le centre de la rue O'Connor, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.	Bureau de votation, à la boutique de M. Mills à la partie ouest du lot 42 sur le côté sud de la rue Albert.
	Député officier rapporteur, Horace Pratt.	
DIVISION No 8.	Comprenant toute cette partie de la rue Wellington, bornée à l'ouest par le centre de la rue O'Connor, à l'est par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.	Bureau de votation au lot No 17, sur le côté sud de la rue Sparks.
	Député officier rapporteur—H. Salmoun.	
DIVISION No 9.	Comprenant toute cette partie du quartier Wellington, bornée à l'ouest par le centre de la rue Metcalfe, à l'est par le canal Rideau, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.	Bureau de votation à la Cour de Police.
	Député officier rapporteur—Jas. H. Thompson.	
QUARTIER ST GEORGE DIVISION No 10	Comprenant toute cette partie du quartier St George bornée au nord par le centre de la rue George, au sud par l'arrière de la ligne sud des lots faisant face sur le côté sud de la rue Rideau, à l'est par le centre de la rue Cumberland et à l'ouest par le Canal Rideau.	Bureau de votation de No. 190, du côté sud de la rue Rideau.
	Député officier rapporteur—E. C. Rapin.	
DIVISION No 11.	Comprenant toute cette partie du quartier St George, bornée au nord par la ligne nord d'arrière des lots faisant face à la rue Bessier, au sud par le centre de la rue Théodore, à l'ouest par le Canal Rideau et à l'est par le centre de la rue Cumberland.	Bureau de votation à la Station de Pompes du côté sud de la rue Bessier.
	Député officier rapporteur—Gilbert G. Taylor.	
DIVISION No 12.	Comprenant toute cette partie du quartier St George bornée au nord par le centre de la rue George, au sud par le centre de la rue Bessier, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland, et à l'est par la rivière Rideau.	Bureau de votation à la maison No. 259 rue Friel.
	Député officier rapporteur—William Rea.	
DIVISION No 13.	Comprenant toute cette partie du quartier St George, bornée au nord par le centre de la rue Bessier, au sud par le centre de la rue Stewart, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland et à l'est par la rivière Rideau.	Bureau de votation à la maison de Montgomery, du côté sud de la rue Daly, entre les rues Nelson et Friel.

Député officier rapporteur—Hugh Davies.
DIVISION No 14
 Comprenant toute cette partie du quartier St George, bornée au nord par le centre de la rue Stewart, au sud par les limites de la ville, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland jusqu'à son intersection de la rue Théodore, à l'ouest jusqu'au canal Rideau et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison de John McFarlane No. 161, rue McTaggart.
 Député officier rapporteur—John McFarlane.

QUARTIER NEW-EDINBURGH
 DIVISION No 25
 Comprenant toute cette partie de la ville d'Ottawa incluse dans les limites du quartier New-Edinburgh.

Bureau de votation, Station de Pompes No. 6.
 Député officier rapporteur—Thomas Tubman.

QUARTIER BY
 DIVISION No 15.
 Comprenant toute cette partie du quartier By bornée au sud par le centre de la rue Maria, au nord par le centre de la rue Clarence, à l'est par le centre de la rue King et à l'ouest par l'avenue McKenzie.

Bureau de votation, à la salle du marché du quartier By.
 Député officier rapporteur P. Lunney.

DIVISION No 16.
 Comprenant toute cette partie du quartier By, bornée au sud par la ligne en arrière des lots faisant face au côté nord de la rue Rideau, au nord par le centre de la rue Clarence, à l'est par le centre de la rue Chapel, et à l'ouest par le centre de la rue King.

Bureau de votation, au No 18 au sud de la rue Vary.
 Député officier rapporteur, G. W. Séguin.

DIVISION No 17.
 Comprenant toute cette partie du quartier By bornée au sud par le centre de la rue Clarence, au nord par le centre de la rue St Patrice, à l'est par le centre de la rue Chapel et à l'ouest par le centre de la rue King.

Bureau de votation, au lot No 12 du côté nord de la rue Pary.
 Député officier rapporteur, Augustin Lemaire.

DIVISION No 18.
 Comprenant toute cette partie du quartier By bornée au sud par le centre de la rue Clarence, au nord par le centre de la rue St Patrice, à l'est par le centre de la rue King, et à l'ouest par l'avenue McKenzie.

Bureau de votation, à la Station de pompes No 4, rue Cumberland.
 Député officier rapporteur, P. M. Daufy.

DIVISION No 19.
 Comprenant toute cette partie du quartier By bornée au sud par la ligne en arrière des lots faisant face au côté nord de la rue Rideau, au nord par le centre de la rue Saint-Patrice et à l'est par la rivière Rideau, et à l'ouest par le centre de la rue Chapel.

Bureau de votation au carré Anglaise, halle du marché.
 Député officier rapporteur: Thos Morris.

QUARTIER OTTAWA
 DIVISION No 20
 Comprenant toute cette partie du quartier Ottawa bornée au sud par le centre de la rue St Patrice, du côté nord par la ligne en arrière, et y compris les lots sur le côté nord de la rue de l'Eglise, à l'ouest par la réserve du gouvernement, y compris les lots No 1 jusqu'au No 16 inclusivement sur la rue Sussex et à l'est de la rue King.

Bureau de votation à la résidence de John McLaughan No. 18, du côté sud de la rue St André.
 Député officier rapporteur: P. R. Vauquette.

DIVISION No 21.
 Comprenant toute cette partie du quartier Ottawa bornée au sud par le centre de la rue St Patrice, au nord par le centre de la rue Cathcart, à l'ouest par le centre de la rue King, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation au lot No 5, sur l'ouest du centre de la rue Ottawa.
 Député officier rapporteur: Ls. Foisy.

DIVISION No 22.
 Comprenant toute cette partie du quartier "Ottawa", bornée au sud par les deux côtés de la rue St André, au nord par le centre de la rue Cathcart jusqu'au lot No. 32, à l'ouest par le centre de la rue Sussex, et à l'est par le centre de la rue King.

Bureau de votation au lot No 18, sur le côté de la rue Bolton.
 Député officier rapporteur—N. Bérichon.

DIVISION No 23.
 Comprenant toute cette partie du quartier "Ottawa", bornée au sud par le centre de la rue McTaggart, à l'ouest par la rivière Ottawa, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison de James Mulrooney, No. 123, rue Dalhousie.
 Député officier rapporteur—E. Chateauvert.

DIVISION No 24.
 Comprenant toute cette partie du quartier Ottawa, bornée au sud par

le centre de la rue McTaggart, au nord par la rivière Ottawa, à l'ouest par la rivière Ottawa, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison de John McFarlane No. 161, rue McTaggart.
 Député officier rapporteur—John McFarlane.

QUARTIER NEW-EDINBURGH
 DIVISION No 25
 Comprenant toute cette partie de la ville d'Ottawa incluse dans les limites du quartier New-Edinburgh.

Bureau de votation, Station de Pompes No. 6.
 Député officier rapporteur—Thomas Tubman.

QUARTIER BY
 DIVISION No 15.
 Comprenant toute cette partie du quartier By bornée au sud par le centre de la rue Maria, au nord par le centre de la rue Clarence, à l'est par le centre de la rue King et à l'ouest par l'avenue McKenzie.

Bureau de votation, à la salle du marché du quartier By.
 Député officier rapporteur P. Lunney.

DIVISION No 16.
 Comprenant toute cette partie du quartier By, bornée au sud par la ligne en arrière des lots faisant face au côté nord de la rue Rideau, au nord par le centre de la rue Clarence, à l'est par le centre de la rue Chapel, et à l'ouest par le centre de la rue King.

Bureau de votation, au No 18 au sud de la rue Vary.
 Député officier rapporteur, G. W. Séguin.

DIVISION No 17.
 Comprenant toute cette partie du quartier By bornée au sud par le centre de la rue Clarence, au nord par le centre de la rue St Patrice, à l'est par le centre de la rue Chapel et à l'ouest par le centre de la rue King.

Bureau de votation, au lot No 12 du côté nord de la rue Pary.
 Député officier rapporteur, Augustin Lemaire.

DIVISION No 18.
 Comprenant toute cette partie du quartier By bornée au sud par le centre de la rue Clarence, au nord par le centre de la rue St Patrice, à l'est par le centre de la rue King, et à l'ouest par l'avenue McKenzie.

Bureau de votation, à la Station de pompes No 4, rue Cumberland.
 Député officier rapporteur, P. M. Daufy.

DIVISION No 19.
 Comprenant toute cette partie du quartier By bornée au sud par la ligne en arrière des lots faisant face au côté nord de la rue Rideau, au nord par le centre de la rue Saint-Patrice et à l'est par la rivière Rideau, et à l'ouest par le centre de la rue Chapel.

Bureau de votation au carré Anglaise, halle du marché.
 Député officier rapporteur: Thos Morris.

QUARTIER OTTAWA
 DIVISION No 20
 Comprenant toute cette partie du quartier Ottawa bornée au sud par le centre de la rue St Patrice, du côté nord par la ligne en arrière, et y compris les lots sur le côté nord de la rue de l'Eglise, à l'ouest par la réserve du gouvernement, y compris les lots No 1 jusqu'au No 16 inclusivement sur la rue Sussex et à l'est de la rue King.

Bureau de votation à la résidence de John McLaughan No. 18, du côté sud de la rue St André.
 Député officier rapporteur: P. R. Vauquette.

DIVISION No 21.
 Comprenant toute cette partie du quartier Ottawa bornée au sud par le centre de la rue St Patrice, au nord par le centre de la rue Cathcart, à l'ouest par le centre de la rue King, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation au lot No 5, sur l'ouest du centre de la rue Ottawa.
 Député officier rapporteur: Ls. Foisy.

DIVISION No 22.
 Comprenant toute cette partie du quartier "Ottawa", bornée au sud par les deux côtés de la rue St André, au nord par le centre de la rue Cathcart jusqu'au lot No. 32, à l'ouest par le centre de la rue Sussex, et à l'est par le centre de la rue King.

Bureau de votation au lot No 18, sur le côté de la rue Bolton.
 Député officier rapporteur—N. Bérichon.

DIVISION No 23.
 Comprenant toute cette partie du quartier "Ottawa", bornée au sud par le centre de la rue McTaggart, à l'ouest par la rivière Ottawa, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison de James Mulrooney, No. 123, rue Dalhousie.
 Député officier rapporteur—E. Chateauvert.

DIVISION No 24.
 Comprenant toute cette partie du quartier Ottawa, bornée au sud par

le centre de la rue McTaggart, au nord par la rivière Ottawa, à l'ouest par la rivière Ottawa, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison de John McFarlane No. 161, rue McTaggart.
 Député officier rapporteur—John McFarlane.

QUARTIER NEW-EDINBURGH
 DIVISION No 25
 Comprenant toute cette partie de la ville d'Ottawa incluse dans les limites du quartier New-Edinburgh.

Bureau de votation, Station de Pompes No. 6.
 Député officier rapporteur—Thomas Tubman.

QUARTIER BY
 DIVISION No 15.
 Comprenant toute cette partie du quartier By bornée au sud par le centre de la rue Maria, au nord par le centre de la rue Clarence, à l'est par le centre de la rue King et à l'ouest par l'avenue McKenzie.

Bureau de votation, à la salle du marché du quartier By.
 Député officier rapporteur P. Lunney.

DIVISION No 16.
 Comprenant toute cette partie du quartier By, bornée au sud par la ligne en arrière des lots faisant face au côté nord de la rue Rideau, au nord par le centre de la rue Clarence, à l'est par le centre de la rue Chapel, et à l'ouest par le centre de la rue King.

Bureau de votation, au No 18 au sud de la rue Vary.
 Député officier rapporteur, G. W. Séguin.

DIVISION No 17.
 Comprenant toute